

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION ET
DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR INTERNET

**SÉANCE 159
7 juillet 2014**

1. Point d'ordre général

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

2.1.1) Article du projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE (DDADUE) relatif à la réforme de l'agrément des garanties financières en matière de responsabilité civile nucléaire des exploitants prévu à l'article L. 597-31 du code de l'environnement

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret pris en application du II de l'article 17 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 et relatif à la dématérialisation des saisies administratives notifiées aux établissements de crédit, aux sociétés de financement et aux organismes gérant des régimes de protection sociale

2.2.2) Projet de décret pris pour l'application de l'article L. 863-6 du code de la sécurité sociale relatif à la mise en concurrence des contrats d'assurance complémentaires de santé susceptibles de bénéficier du crédit d'impôt mentionné à l'article L. 863-1 du même code

2.2.3) Projet de décret relatif au degré élevé de solidarité mentionné à l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale

2.2.4) *Supprimé*

2.2.5) Projet d'arrêté relatif à la convention de compte de dépôt pour les personnes physiques agissant pour des besoins professionnels

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

A. – *Supprimé*

B. – Projet d'arrêté portant application du titre I^{er} de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

C. – Projet d'arrêté portant extension du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, dans les pays et territoires d'outre-mer

D. – Projet de décret relatif au contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement autres que les sociétés de gestion de portefeuille, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes et les entreprises mères de société de financement

E. – Projet de décret relatif à la procédure de mise en concurrence des organismes dans le cadre de la recommandation prévue par l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale